



FORMATION CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Du 10 SEPTEMBRE 2018 au 29 MAI 2019

FORMATION A TEMPS PLEIN

L'ensemble de la formation en centre se réalisera dans Paris intramuros

OBJECTIF DE FORMATION

Former des professionnels de la petite enfance aux fonctions :

d'Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle (ATSEM), agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, assistant éducatif petite enfance, adjoint/agent d'animation

d'auxiliaire petite enfance, agent social, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, assistant éducatif petite enfance

de garde d'enfant à domicile, assistant maternel, employé à domicile, employé familial auprès d'enfant

PUBLIC CONCERNÉ

Demandeurs d'emploi,
Salariés dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation,
Salariés dans le cadre d'un plan de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Le **CAP Accompagnant éducatif petite enfance** délivré par l'Education Nationale au terme d'un examen en juin 2019.

L'Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (**PSC 1**)

Par l'arrêté du 21 mars 2003, le titulaire du **CAP Accompagnant éducatif petite enfance** est autorisé à exercer les fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs sans hébergement. Le **CAP Accompagnant éducatif petite enfance** donne l'équivalence du **BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)**.

EFFECTIF

13 à 25 stagiaires.



CAP

**Accompagnant
Educatif
Petite Enfance**

CONTENU DE LA FORMATION

↳ Formation en centre (644 heures)

Les candidats seront accompagnés pour développer des savoirs et des compétences leur permettant de :

- accompagner le développement du jeune enfant**
- exercer son activité en accueil collectif**
- exercer son activité en accueil individuel**

Les candidats devront également acquérir des savoirs d'enseignement général dans les matières suivantes :

- Français -Histoire Géographie-Enseignement moral et civique**
- Mathématiques-Sciences Physiques et Chimiques-Education Physique et Sportive.**

Ainsi les différents modules de formations en centre seront organisés de manière à répondre au référentiel des activités professionnelles avec des thématiques comme suit :

Activités, techniques éducatives

Soins, entretien, hygiène

Sécurité, secourisme, réglementation

Activités sportives et de motricité

Activités manuelles, artistiques et culturelles pour le jeune enfant

L'accueil collectif de mineurs : le fonctionnement et la place de l'accompagnant du jeune enfant

Mathématiques, physique, chimie

La France : sa langue, ses valeurs, sa culture et son administration politique et administrative

Biologie appliquée

Connaissance de l'enfant (développement de l'enfant, psychologie, garde d'enfants à domicile, nutrition, protection des mineurs, vaccinations et accidents domestiques, techniques sanitaires,...)

Vie sociale et professionnelle, environnement social et culturel

Histoire, géographie,

Secteur professionnel et Techniques de recherches d'emploi

....

↳ Formation pratique (602 heures) : les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Stage en alternance **sur 16 semaines réparties en 2 périodes** dont chaque période ne peut être inférieure à 4 semaines et différente en termes de structure d'alternance:

-une période est réalisée en école maternelle ou en EAJE (établissement d'accueil pour jeunes enfants) ou en ACM (accueil collectifs de mineurs) de moins de 6 ans ;

-une autre période est réalisée en EAJE (établissement d'accueil pour jeunes enfants) ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de service à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3ans.

DURÉE DE L'ACTION

Du 10 septembre 2018 au 29 mai 2019

1246 heures dont :

644 heures de formation théorique (enseignement général et technique)

602 heures de stage pratique

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

Pré-requis

Etre âgé de plus 18 ans ou plus

Niveau scolaire 3^{ème}

Expérience (professionnelle ou bénévole) obligatoire, même courte, en collectivité d'enfants (crèche, maternelle, halte-garderie, ...)

Posséder les qualités nécessaires pour assurer une présence active auprès d'enfants

Inscriptions

Demande du dossier d'inscription par courrier ou par mail **avant le 20 AOUT 2018**

Clôture des inscriptions : **le 24 AOUT 2018** (date limite de réception du dossier complet dans les locaux administratifs de l'IFA)

Sélections

❶ Examen des **dossiers de candidature**

❷ Présence obligatoire à une **réunion d'information collective** (1 heure)

❸ Epreuve écrite : compétences de lecture et d'écriture (2 heures)

❹ Entretien oral (sur convocation)

} entre le 4 juin 2018

et le 29 août 2018

FRAIS DE FORMATION

❶ **Si vous êtes Salarié-e 5 796 €**

En Congé Individuel de Formation (CIF)

En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation)

En Contrat de Professionnalisation le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur



Les dossiers de demande de prise en charge d'un Congé Individuel de Formation doivent être déposés auprès des OPCA au plus tard 3 mois avant le début de la formation ; soit le 10 juin 2018.

❷ **Autres financements 4 508 €**

Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, de votre Caisse de Retraite, du Centre d'Action Sociale, de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune...

Financement Individuel

Institut de Formation à l'Animation (I.F.A.)

168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS

Tél. : 01 44 85 29 80 - Fax : 01 44 85 29 88

Email : ifanimation@gmail.com

Site : www.formation-animation-ifa.fr

Formation Professionnelle n° 11.75.04550.75

Association Agréée Jeunesse et Sports n° 75.870

SIRET / 309 552 198 00017 – APE/NAF : 8559 A